

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00001

Numéro SIREN : 519 205 058

Nom ou dénomination : Aaxe 38-42

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/005375

Aaxe 38-42
Société à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros
Siège social : 113, Avenue du 8 Mai 1945 42340 VEAUCHE
519 205 058 RCS ST ETIENNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 8 JUIN 2023

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

Les soussignés :

Indivision Alain BOUDET,
Représentée par Monsieur Luc BOUDET
38, rue de la Croix Borne, 42340 VEAUCHE,
Titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Jacques LABOURE,
Demeurant 7, rue Gustave Eiffel, 38320 POISAT,
Titulaire de 55 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée
Aaxe 38-42 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société Aaxe 38-42 et conformément aux dispositions de
l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à
l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

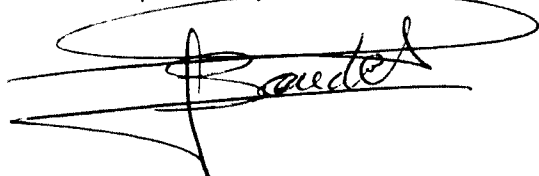
CABINET JDECA 18, Boulevard de Belgique 42300 ROANNE

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier
sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers
pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du
Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L.
223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à VEAUCHE
Le 8 Juin 2023

Indivision Alain BOUDET
Représentée par M. Luc BOUDET

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boudet', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Jacques LABOURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laboure', with a long, horizontal, wavy line extending from the end.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE SARL AAXE 38-42
EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

SARL AAXE 38-42
113 avenue du 8 mai 1945
42340 VEAUCHE

SARL AAXE 38-42

113 avenue du 8 mai 1945

42340 VEAUCHES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL AAXE 38 - 42

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Marc JOLIVET

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Gilles DOUROUX

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

18, Boulevard de Belgique

BP 255

42301 ROANNE Cedex

Tél. 04 77 71 67 02

38, rue de Clermont

42130 BOËN-SUR-LIGNON

Tél. 04 77 97 51 05

contact@jdeca.fr

www.jdeca.fr

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision des associés en date du 8 juin 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler, par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de l'opération de transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.
- Nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social soit 7 000 € (sept mille euros).
- Nous constatons que l'assemblée générale devant approuver les comptes du 31.12.2022 n'est pas tenue à ce jour, mais que l'affectation du résultat prévoit une distribution de dividendes de 20 000 €. De ce fait, les fonds propres seront impactés par une distribution de dividendes postérieure au 31.12.2022.
- Nous n'avons pas été informés et nous n'avons pas constaté d'avantages particuliers.

Par ailleurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par la même décision des associés en date du 8 juin 2023 et en application de l'article L.223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué notre intervention sur la base des diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences requièrent l'analyse de la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La situation nette de votre entreprise d'après les comptes annuels au 31/12/2022 s'établissait comme suit :

- capital social	7 000 €
- capitaux propres	35 612 €, sur lesquels une distribution de 20 000 € est à venir

Les perspectives pour l'exercice 2023, telles qu'elles peuvent être approchées à ce jour, n'appellent pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Roanne, le 26 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes à la Transformation

JDECA

Marc JOLIVET

Commissaire aux Comptes inscrit

JOLIVET - DOUROUX
18, bd de Belgique - 42300 ROANNE
Tél : 04 77 71 67 02
E-mail : contact@jdeca.fr
SIRET 407 180 728 00013 - APE 6920Z

Désignation de l'entreprise		SARL AAXE 38-42		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		113 AVENUE DU 8 MAI 1945		42340 VEAUCHE	
Numéro SIRET *		5 1 9 2 0 5 0 5 8 0 0 0 2 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilités incorporelles		010		012	
Fonds commercial *		014		016	
Autres *		028		030	
Immobilités corporelles *		040		042	
Immobilités financières * (1)		044		048	
Total I (5)		050		052	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		060		062	
Marchandises *		064		066	
Avances et acomptes versés sur commandes		068		070	
Créances (2)		072		074	
Clients et comptes rattachés *		080		082	
Autres * (3)		084		086	
Valeurs mobilières de placement		092		094	
Disponibilités		096		098	
Charges constatées d'avance *		110		112	
Total II		287 298		287 298	
Total général (I+II)		287 298		287 298	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		124	
Ecarts de réévaluation		126		130	
Réserve légale		132		134	
Réserves réglementées *		136		137	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		140		142	
Report à nouveau		144		146	
Résultat de l'exercice		148		150	
Subventions d'investissement		152		154	
Provisions réglementées		156		158	
Total I		160		162	
Provisions pour risques et charges		164		166	
Total II		168		170	
Emprunts et dettes assimilées		172		174	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		176		178	
Fournisseurs et comptes rattachés *		180		182	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		184		186	
Produits constatés d'avance		188		190	
Total III		192		194	
Total général (I + II + III)		196		198	
REVENUS		REVENUS		REVENUS	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		195	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		199	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		201	
(4) Dont dettes à plus d'un an		203		205	
(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		207		209	
(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		211		213	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AAXE 38-42

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le					
		3	1	1	2	2	0	2	2	3	1	1	2

Désignation de l'entreprise : SARL AAXE 38-42

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
		Terrains	420		422		424		426		
		Constructions	430		432		434		436		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
		Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
		Matériel de transport	460		462		464		466		
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL AAXE 38-42

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	57 506
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	45 414
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	